

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 438

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 65

À la fin de l'alinéa 30 de cet article, supprimer le sigle : « (CPH) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.